



MAIRIE DE CAMPHIN EN PEVELE

Mesdames et Messieurs les membres
du Conseil Municipal

Camphin en Pévèle, le 26/03/2026

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs les élus,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil municipal qui se tiendra :

Le mardi 31 mars 2026 à 20h00
Salle du Conseil - Mairie

Ordre du jour :

- Délégations du conseil municipal au Maire
- Fixation du taux d'indemnisation des adjoints
- Règlement intérieur du conseil municipal
- Election des membres de la commission d'appels d'offres (CAO)

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Olivier VERCRUYSE

Pouvoir : selon L'article L2121-20 du CGCT un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix un pouvoir écrit de voter en son nom.

Quorum : selon l'article L2121-17 du CGCT, le conseil municipal ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente (soit 12 élus présents physiquement)